

Compte-rendu de la réunion de la Commission locale de développement rural du mardi 30 mars 2021

41 présents

ABSIL Carole, BINGEN Benjamin, BOONE Catherine, CELIS Michel, COGET Jean-Michel, COOREMANS, Jérôme, DANTINNE David, de WOUTERS de BOUCHOUT Etienne, DEBOUCHE Bernard, DEBRUN Edouard, DELADRIÈRE Marc, DELHAISE Rudy, DEMOULIN Bernard, DESCAMPS Pascal, DOHOGNE Régis, DORVAL Grégory, GERADON Céline, GILOT Roland, GODFRIND Bernard, HANCE Véronique, JOURNEE Stéphane, KLEPPER Catherine, LAMBERT Françoise, LUBRANO Julie, MANNENS Cosette, MICLOTTE Jessica, ORBAN Xavier, PALUMBO Pietro, PAULUS Benoît, PETIT Philippe, PETIT-LAMBIN Véronique, PIERMAN Anne-Pascale, PIRE Emmanuel, PIROTTE Maryse, PITSAER Georges (invité), ROUXHET Frédéric, SAINT-AMAND Fabienne, SIMON Catherine, VAN GEEM Sandrine, VAN RAVESTYN Emmanuel, VERCOUTERE Véronique.

4 excusés

BEYST Chantal, JOURDAIN Frédéric, SIMONS Raphaël, TUBIER Aurélie.

Pour l'Administration communale : Marc WANBECQ, agent-relais de l'ODR.

Pour la FRW : Laetitia URBANCZYK, Aurélie VANDEBERG, agents de développement.

Introduction

Rudy Delhaise, président de la CLDR accueille et remercie les membres de leur participation. Il met en avant l'implication de chaque membre dans ce travail et souligne l'importance de prendre le temps de réaliser ces différentes étapes. Le délai pour s'appropriier les différents documents fut en effet trop court entre les deux réunions, c'est pourquoi l'objectif de la réunion a été revu et adapté afin d'avoir le temps demandé par le groupe. Une troisième réunion sera programmée d'ici fin avril afin de terminer le travail de priorisation.

Le compte-rendu de la dernière réunion du 9 mars est approuvé.

Rappel du contexte

Aurélie Vandenberg remercie l'ensemble des membres d'avoir joué le rôle de relais auprès des membres invités de leur village ou via des contacts du voisinage ou relais via Facebook pour centraliser les remarques sur l'ordre des projets.

Les différentes remarques liées à l'ordre des projets ont été compilées pour être traitées en réunion. Les remarques liées au contenu sont gardées pour l'étape d'après : approfondissement des projets.

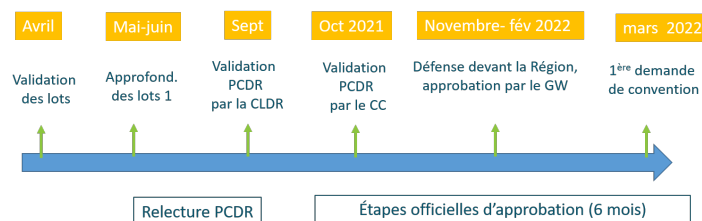
L'objectif de cette priorisation est de définir les projets qui vont se trouver dans chaque lot (1,2,3). Cet exercice est demandé par la région afin d'avoir un document recevable. Il faut cependant bien garder en tête qu'il s'agit d'une priorisation qui n'est pas figée dans le temps. Chaque année, la CLDR sera amenée à se positionner sur les projets à mener dans les 3 prochaines années selon les priorités/ opportunités du moment. Cet exercice est aussi demandé à cette étape afin que l'auteur puisse approfondir les projets du lot 1 selon un niveau plus détaillé.

Suite aux questions posées par certains membres, il est rappelé que les projets fixés dans le lot 1 doivent être démarrés, entamés et pas forcément terminés au bout des 3 ans, ce qui met en avant un phasage des projets. Il est donc important d'avoir dans chaque lot, et le lot 1 en particulier, un **bon équilibre des projets avec résultats sur le court terme et d'autres de plus longue haleine**. Le chiffre fixé à 15 projets maximum dans le lot 1 et dans le lot 2 a été défini afin de pouvoir enclencher différents projets tout en **tenant compte de moyens humains et financiers** disponibles sur la commune. C'est pour ces raisons que la colonne du porteur de projet et l'aspect matériel/ immatériel ont été mises en avant, afin d'en tenir compte lorsque l'on propose une modification dans l'ordre des projets.

Un exercice de rétroplanning a été réalisé afin de pouvoir donner une idée à la CLDR des étapes qui restent pour la finalisation du PCDR, tout en intégrant l'agenda de la Ministre du développement rural qui examine les demandes de subsides deux fois par an (en mars et octobre de chaque année). Il s'agit bien d'un exercice théorique pour se donner une idée mais qui peut tout à fait s'adapter selon le rythme du groupe et des acteurs présents dans la dynamique.

Les étapes qui nous restent

Avant la première demande de subside...



Il est ensuite précisé les différentes parties que doivent comporter le PCDR en spécifiant celles déjà réalisées.



La stratégie présentée lors de la rencontre au centre culturel est rapidement rappelée en précisant certains points :

- L'importance de la mobilité au sommet de la stratégie, enjeu important et transversal relevé à chaque étape par la population.
- L'enjeu du territoire soumis à une pression démographique, qui nécessite d'anticiper les besoins et services de la population.

Le PCDR est bien un programme global reprenant les différents projets construits sur base des attentes formulées lors des rencontres citoyennes. Tout ne sera pas réalisé via les subsides du développement rural. Le but est de faire des liens avec les autres plans et programmes de la commune et d'aller chercher différents moyens pour mettre en œuvre ces projets. Exemple pour la piscine ou les ralentisseurs sur voiries régionales qui ne seront pas financés via les subsides du développement rural mais proposé d'être maintenus dans le PCDR pour être cohérent par rapport aux différentes attentes manifestées.

Avant de passer dans le détail des remarques sur l'ordre des projets, certaines remarques générales, des points d'attention, ont été formulés par les membres de la CLDR et sont repris en amont de la réflexion pour les avoir en tête lors des discussions :

- Importance d'avoir une vue à long terme vers 2030-2035 et d'avoir conscience des contraintes au niveau des ressources disponibles et des enjeux climatiques et énergétiques auxquels nous devons faire face, ce qui renforce l'importance des projets transversaux.
- Importance de veiller à un équilibre et une équité au niveau des infrastructures par village en fonction des équipements déjà présents.
- Liens indéniables entre les projets. Certains peuvent avoir beaucoup d'impact sur d'autres projets.
- Trouver un bon équilibre entre projets à effet rapide et de longue haleine.
- Tout en ayant une certaine ambition, veiller à un certain réalisme lié aux contraintes communales (humaines et financières).

Méthode de travail

Laetitia Urbanczyk présente ensuite la manière proposée pour travailler et aborder les différentes remarques sur l'ordre des projets. Près de 20 propositions de modification ont été reçues. Il a été décidé de rassembler ces remarques en 4 groupes et de les discuter groupe par groupe.

Après une présentation des remarques et un temps de discussion, Laetitia fait une proposition sur base de l'échange et prend ensuite la température sur cette proposition en demandant à chacun de se positionner selon 3 degrés :

- Pouce vers le haut : je suis d'accord avec la proposition
- Pouce à l'horizontal : je peux vivre avec
- Pour vers le bas : je ne suis pas d'accord – j'ai un argument constructif.

La parole est donnée aux personnes qui ont un pouce vers le bas, qui avancent dès lors leurs arguments. Sur base de cela, une autre proposition est faite. La température est à nouveau prise et ainsi de suite jusqu'à obtenir un consensus général.

Discussions sur les propositions de modification

1. Groupe 1 : projets proposés en lot 0

Projets	Justifications
3.16 démarche participative chez les jeunes	A placer en lot 0 (2x) - Dans le programme Accueil temps libre ATL (développement d'un conseil communal des enfants)
3.7 Création de comité de quartier	A placer en lot 0 (1x) - Fiche-action réalisée par la commission Agenda 21 - Lien avec la plateforme de coordination des associations
3.9 Organisation dans les villages de l'accueil des nouveaux habitants	À placer en lot 0? Ou lot1 ? (1x) - Projet non matériel - Lien avec la plateforme de coordination des associations
1.9 Identification des zones à risque d'inondation et mesure de gestion	Proposition de le placer en lot 0 - Endroits déjà identifiés - En lot1 permet d'aller chercher des subsides et d'approfondir le projet

Discussions :

- Pour le projet sur les inondations, Roland Gillot met en avant l'importance de conserver ce projet en lot 1 pour permettre le financement d'éventuelles mesures de gestion. Certains endroits sont en effet connus mais la cartographie complète et l'analyse restent à faire.
- Véronique Petit corrige l'information qu'il s'agit d'un conseil communal des enfants et non de la jeunesse et donc que l'objet n'est pas le même vu que le public visé est différent. Jean-Michel Coget, Sandrine Van Geem souligne l'importance de travailler avec les jeunes, la tranche d'âge de plus de 12 ans, qui ont un besoin d'être écoutés et d'avoir un espace pour échanger leurs visions en dehors de l'école, et pourquoi pas inclure les jeunes dans les projets plus concrets du PCDR. Le souhait est de créer un lien, faire participer et entendre l'avis des jeunes. Edouard Debrun souligne dans ce sens l'importance de ne pas se limiter à l'humain mais aussi de prévoir un budget pour soutenir des actions. Aurélie souligne qu'il n'est pas prévu actuellement dans le PCDR une fiche-projet permettant d'aller chercher un subside pour un projet souhaité par les jeunes. Rudy Delhaise propose de placer ce projet en lot 0 et d'aller étape par étape. Démarrer avec un conseil communal des enfants, évaluer et voir ce que ça donne pour ensuite mettre sur pied un conseil de la jeunesse qui ne doit pas forcément être décisionnel mais qui peut aussi être consultatif.
- Pour les comités de quartier, il est rappelé que derrière ce projet était souhaité de favoriser des échanges de services, de initiatives tels que « les voisins veillent », dans l'idée de mieux se connaître, échanger et s'entraider entre voisins, pas uniquement de l'animation festive. Céline Gérardon complète qu'il s'agit d'un projet mené avec l'agenda 21 pour lequel une fiche a été réalisée. Ce projet est donc initié mais il s'agit maintenant d'avoir une campagne pour communiquer sur ce sujet. La CLDR pourrait jouer ce rôle pour créer ce microcosme au sein des villages. Jessica Miclotte rappelle l'importance de garder à l'esprit que ces initiatives de quartier doivent rester libres et autonomes. Régis Dohogne propose de structurer le projet en fixant le contenu souhaité par ces comités de quartier et d'ensuite voir selon les villages si un groupe souhaite favoriser le projet ou voir s'il faut favoriser l'émergence d'un comité lorsqu'il n'existe pas.
- Pour l'accueil des nouveaux habitants, la commune rappelle qu'elle organise une fois par an cet accueil au niveau de l'administration communale et que l'accueil dans les villages doit se faire en coordination avec les associations locales.

Proposition avec intégration de remarques discutées :

- Projet jeunes en lot 0
- Projet comité de quartier en lot 0
- Projet accueil des nouveaux habitants en lot 0
- Projet inondation à conserver en lot 1

Prise de température : pas de désaccord

2. Projets divers à remonter

Projets	Justifications
3.2. Création d'un point de vente des produits locaux	Proposer de le remonter en lot 1 (5x) <ul style="list-style-type: none"> - Plébiscite important de la population, répétés par les membres de l'ODR - À regrouper avec l'organisation d'évènement - Pas en accord avec les contraintes exprimées (pas de porteur, pas de localisation)– les démarches entre producteurs et consommateurs peuvent être initiées, apporter de la visibilité, mise en réseaux
3.12 Structure d'accueil de la petite enfance	Proposer de le remonter (1x) <ul style="list-style-type: none"> - Croissance de la population - Mais projet récent à Mehaigne et futur à Aishe
Aménagement dans le bois de Mehaigne (parcours forestier/ didactique, sentiers)	Projet manquant (1x) <ul style="list-style-type: none"> - Nouveau projet? À inclure dans les développement du réseau écologique (1.5)? Ou le projet de création de nouveaux itinéraires de balades (1.2)?

Discussions :

- Pour le projet sur les produits locaux, Véronique Hance s'inquiète de l'intitulé qui doit être adapté suite aux dernières discussions lors des groupes de travail (davantage une mise avant des initiatives existantes, une mise réseaux que la création d'un point de vente). Cette modification n'avait en effet pas encore été intégrée dans les intitulés à revoir de manière plus large. Dans ce sens, elle informe l'assemblée du marché d'Upigny ouvert récemment et qui offre une diversité de produits locaux.
- Pour le projet de valorisation du Bois de Mehaigne (aussi appelé Bois de Les Boscailles), Etienne de Wouters rappelle le potentiel lié à ce lieu au niveau sportif, culturel, pédagogique avec un parcours de plus ou moins 3 km très diversifié. Cela représente un potentiel pour le réseau écologique et le réseau de promenade. Céline Gérardon met en garde sur l'aspect gestion et entretien des sentiers du lieu qui n'est pas à négliger lorsqu'on ouvre un nouveau sentier de promenade. Véronique Hance informe la volonté d'ouvrir un syndicat d'initiative qui aura un rôle à jouer pour faire connaître ces différents lieux potentiels de l'entité. Céline Geradon propose d'élargir la proposition, notamment pour potentiellement financer la création de panneaux didactiques permanents à Aishe-en-Refails ou d'autres initiatives.
- Pour le projet lié à une structure d'accueil pour la petite enfance, David Dantinne développe son idée de remonter ce projet face à la demande qui risque d'être de plus en plus croissante sur le territoire. Ce genre d'infrastructure est importante pour garder les jeunes couples sur l'entité. Rudy Delhaise, qui voit passer les chiffres de demandes et attentes, rassure sur le fait que pour le moment l'offre est suffisante : récents projets à Bolinne et Mehaigne et à venir sur Aishe. Véronique Petit rappelle les futurs lotissements à Eghezée centre et il s'agira d'anticiper. La commune restera de toute manière attentive aux éventuels appels à projets et il est important que ce projet soit conservé dans le PCDR.

Proposition avec intégration de remarques discutées :

- Projets produits locaux en lot 1 (modification intitulé)
- Projet accueil petite enfance à garder en lot 3
- Projet du Bois de Mehaigne à initier dans le projet de création de nouveaux itinéraires de promenade (lot 1)

Prise de température : pas de désaccord

Les remarques du groupe 3 (mobilité) et 4 (infrastructures) sont présentées mais pas traitées lors de cette réunion pour laisser le temps à la discussion lors de la prochaine réunion.

Projets	Justifications
3.4 Organisation et regroupement des déplacements en lien avec les écoles	A remonter en lot 1 ou lot 0 (1x) <ul style="list-style-type: none"> - Solution simple et peu coûteuse (associations spécialisées) - Ecoles doivent être porteuses
2.1 Sensibilisation à la problématique de la mobilité (sécurité, vitesse, stationnement)	A remonter en lot 1 (2x) <ul style="list-style-type: none"> - En lien avec projet de réseau cyclable et réseau piéton (Travaux et sensibiliser)
2.2 Mise en place de ralentisseurs sur voiries régionales	A regrouper / à retirer (1x) <ul style="list-style-type: none"> - Devrait faire partie intégrante du projet de réseau cyclable et réseau piéton (cohérence du réseau à développer) - Impact sur les voiries régionales
3.8. Mise en place d'une politique de stationnement automobile	À initier plus rapidement (à phaser) (1x) <ul style="list-style-type: none"> - Actions plus rapides dans un premier temps (marquage des places + signalisation des parkings existants)

Projets	Justifications
2.14. Aménagement des abords de la petite académie d' Hanret	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt du projet si connexion des deux entités d'Hanret à la petite académie - 17% d'équipement et gros village de l'entité - Dynamique villageoise présente - Pourrait permettre une connexion avec Bolinne
2.12. Aménagement de la salle et place de Noville	<ul style="list-style-type: none"> - Attente des aménagements PISQ (petites infrastructures de quartier) prévus - Salle de village en mauvais état
2.13 Aménagement de la place de Taviers	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'équipement (33%) à revoir (pas de salle et pas de réel place, ni aire de jeux et de sport) - Projet mis en avant dans le Plan communal de mobilité
2.9. Aménagement de la place de Warêt	<ul style="list-style-type: none"> - à remonter ou mettre en place des aménagements « urgents » si conserver en lot 2 (bancs, bulle à verre, haies, ...)
3.22 aménagement des abords de la salle de Boneffe	<ul style="list-style-type: none"> - Impact inter village - salle réservée à 80% par des personnes venant de tous les villages
1.15 Aménagement de place de l'Eglise à Bolinne	<ul style="list-style-type: none"> - Pas en accord sur l'impact inter-village - Quid de la contrainte du club de tennis de table?
2.5 Réaménagement d'un espace convivial à Leuze	<ul style="list-style-type: none"> - Projet rapidement mis en place (terrain du presbytère – demande un accord avec le doyenné) - Peu coûteux

Discussions :

- Pour la mobilité, Roland Gilot rappelle que la solution simpliste n'existe pas : il faut prendre le temps d'analyser ce point.

- Jessica Miclotte rappelle que la mobilité a attiré beaucoup d'attentes dans les villages. Cela s'est à nouveau constaté lors du sondage réalisé à Liernu pour l'ordre des projets.
- Face à la prochaine discussion qui aura lieu sur les infrastructures dans les villages, Frédéric Rouxhet donne son point de vue et insiste sur l'importance d'avoir une vision globale, de voir le développement communal et non pas uniquement de son village, que sa puisse profiter au maximum de gens. Il attire l'attention sur les projets transversaux autour de la mobilité, de la préservation de l'environnement et du vivre ensemble. Pietro Palumbo abonde dans ce sens.
- Via le tchat, Bernard Demoulin rejoint l'avis de Frédéric : ce qui importe c'est que les projets villageois soient pris en compte, mais il est vraiment important de donner priorité aux projets qui auront un impact au niveau de la commune, de manière globale, comme la mobilité.
- Dans le même sens, Véronique Petit propose de traiter les projets infrastructures sur le côté, selon le degré d'équipement et faire remonter le projet sur base de la faisabilité.
- Céline Geradon rappelle que dans la mobilité il y a deux volets : celui du parking/trottoirs liés à chaque village et celui du réseau. Deux approches forts différentes.
- Via le tchat, Régis Dohogne et Catherine Boone signalent qu'il serait irréaliste de ne pas tenir compte des demandes propres aux villages.

Voici le lien vers le tableau actualisé suite aux premières discussions lors de la réunion : <https://drive.google.com/file/d/1mvGjzgVnpOwaZchCQzF4fOtnmYqDSnZB/view?usp=sharing>

Suite

Une prochaine réunion sera refixée avril pour traiter les points qui n'ont pas pu être abordés. **Si d'autres remarques n'avaient pas eu le temps d'être envoyées lors de la première échéance, elles peuvent être envoyées à la FRW avant cette prochaine rencontre.**

Céline Gérardon questionne le groupe pour savoir comment sera articulé le futur plan Wallonie cyclable par rapport au PCDR. Rudy Delhaise rappelle les liens entre le PCDR et les autres plans et programmes et d'utiliser les forces vives existantes au sein de la CLDR pour la future commission vélo. Si d'autres budgets doivent être trouvés pour le réseau cyclable, le PCDR permettra de compléter ce qui est déjà apporté par le plan Wallonie cyclable.

Le président remercie l'assemblée et la soirée se clôture à 22h00.

Pour le secrétariat de l'ODR
Laetitia URBANCZYK, Aurélie VANDEBERG

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu de réunion, vous pouvez contacter
Laetitia Urbanczyk ou Aurélie Vandenberg de la Fondation Rurale de Wallonie
par mail à a.vandenberg@frw.be; ou par téléphone au n° 019/58 93 25*